Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260423-D54_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER, M. Alban BELLIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : M. Guillaume GUÉRAULT a donné pouvoir à Mme Angélique FOUGERAY ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. Cyrille DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Daisy DELOURME.

Étaient absents : M. Alexis LORET.

Secrétaire de séance : M. Albert PIEL en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 16 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

Délibération n° 54-2026

Objet : Urbanisme & Foncier - Rétrocession à la commune des voiries et parties communes du lotissement privé « Le Pont Racine »

Rapporteur : M. Albert PIEL, 1er adjoint

Expose,

Vu la demande de permis d'aménager n° PA 035 116 11 S0001 accordé le 17 octobre 2011 et modifié les 12 juin 2012, 7 novembre 2012, 21 janvier 2013, 6 novembre 2013, 14 août 2015 et 7 juillet 2016 , sur un terrain sis rue du Pont Racine ;

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 17 octobre 2014,

Vu la demande de rétrocession formulée par la société Lamotte Sacib en date du 24 mars 2026, pour l'euro symbolique, de la voirie et des équipements situés :

Parcelles	Superficie
B 707	79 m²
B 708	88 m²
B 710	11 m²

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260423-D54_2026-DE

B 738	76 m²
B 747	123 m²
B 781	66 m²
B 786	76 m²
B 794	4 091 m²
B 822	1 873 m²
Total	**6 483 m²**

Vu les documents transmis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **ACCEPTE** à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles 707, 708, 710, 738, 747, 781, 786, 794, 822 section B ;

- **AUTORISE** après la rétrocession, le Maire ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « Le Pont Racine » sis sur les parcelles susvisées ;

- **PRECISE** que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge exclusive de la société Lamotte Sacib.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Albert PIEL

Le Maire,
Eric POUSSIN

